



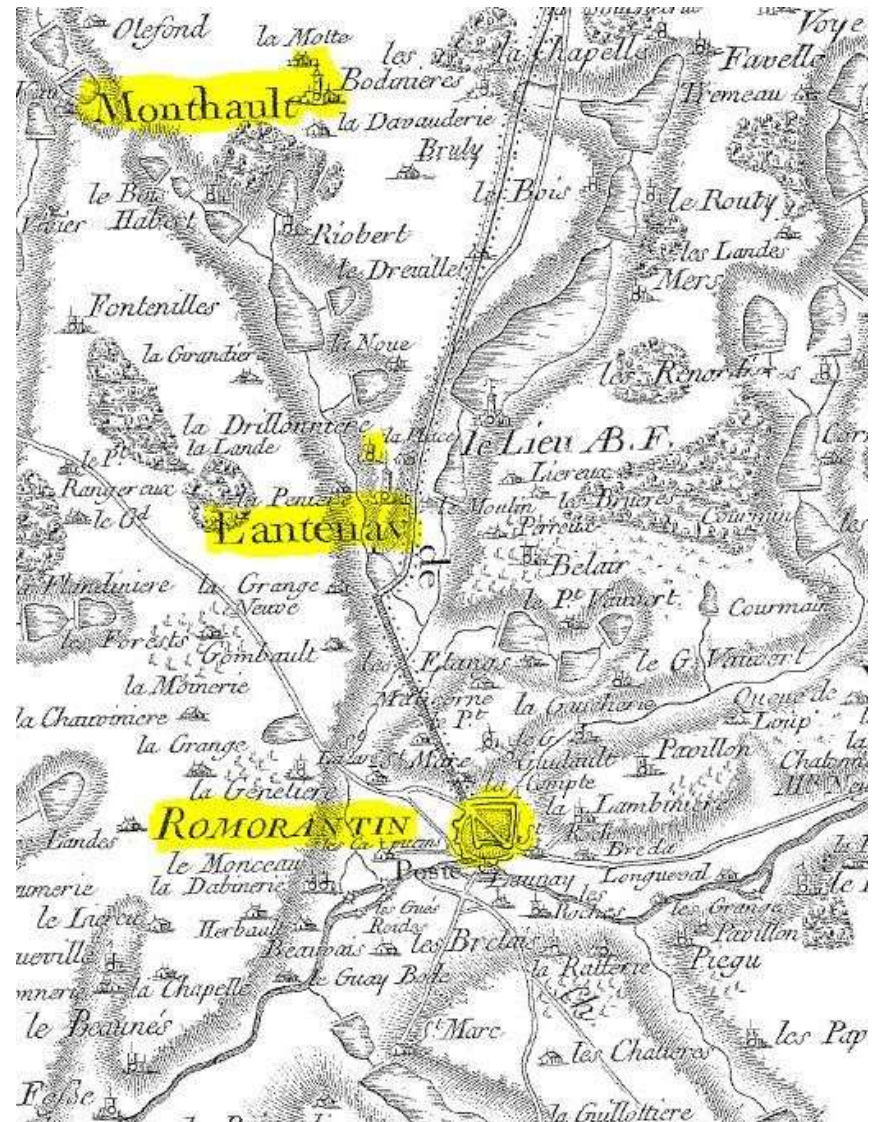
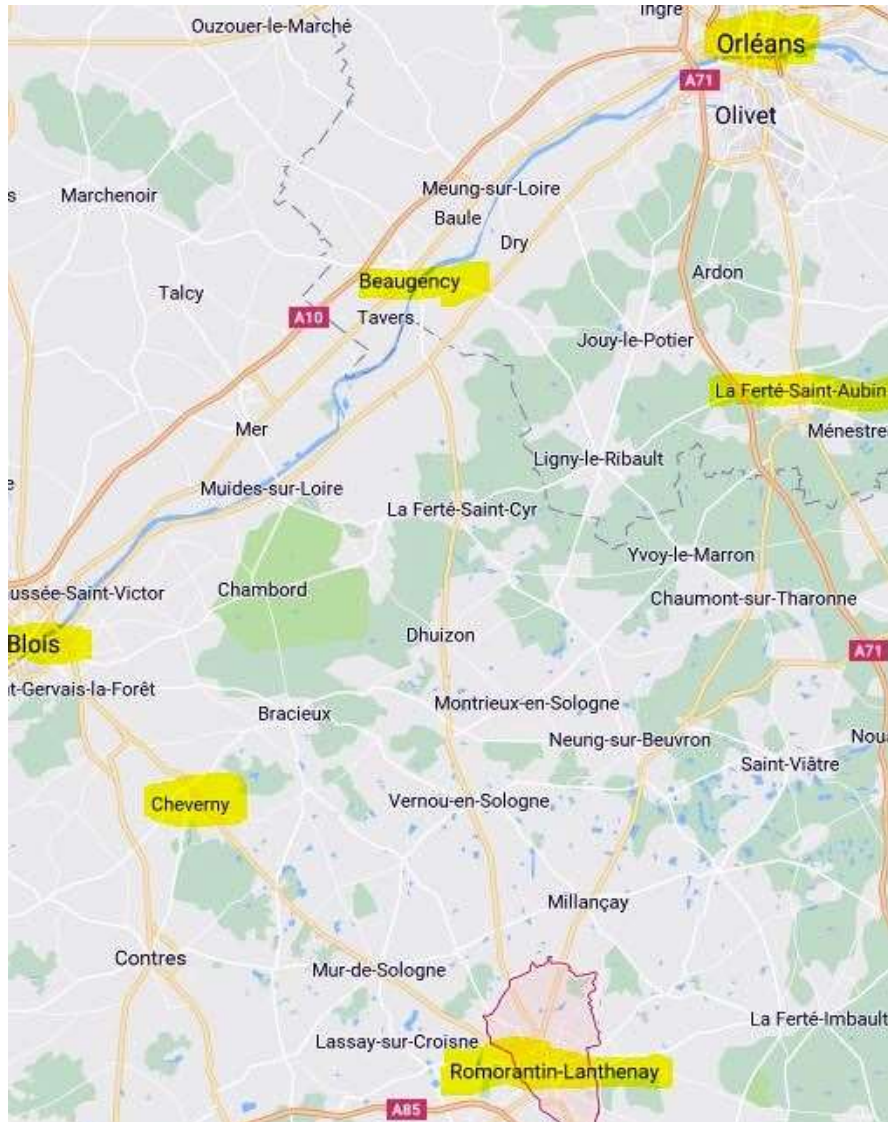
ACTE INSOLITE : Naissance hors mariage (1772)

Documents issus des BMS de la paroisse de Romorantin – Lanthenay.

Le premier, obtenu aux AD 41, est différent de celui provenant du Musée de Sologne, qui traite en plus du délit de recel de grossesse et d'accouchement.

Acte découvert par Jeannine Lemaire et publié en 2006 sur le site de Jacques Marchal

Situation





L'an mil sept cent Soixante Douze Le jeudi treize fevrier
par nous Sousedigné a été baptisée marie anne qui paroist estre née
aujourd'hui Sur cette paroisse hors mariage a nous présentée
par la Sage femme Sousedignée et encore par alexandre Corbion
Tisseran au Vieux marché qui Dit L'avoir trouvé ce Soir Sur les
escaliers de la maison

**L'an mil Sept Cent Soixante Douze Le Jeudi treize fevrier
par nous Sousedigné a été baptisée marie anne qui paroist estre née
aujourd'hui Sur cette paroisse hors mariage a nous présentée
par la Sage femme Sousedignée et encore par alexandre Corbion
Tisseran au Vieux marché qui Dit L'avoir trouvé ce Soir Sur les**



quatre heures accompagné de plusieurs personnes dans son
jardin un peu couverte de terre dans une espèce de fosse qui
semble avoir été faite expresse pour cacher cet enfant. Le dit
Corbion sousigné a servi de parain et la marainne a été Marie
Anne Bidault aussi sousignée. Alexandre Corbion Marie Anne
Bidault Marie Anne Gerberon. Veignault curé.

Quatre heures accompagné de plusieurs personnes dans son
jardin un peu couverte de terre dans une espèce de fosse qui
semble avoir été faite expresse pour cacher cet enfant. Le dit
Corbion Sousigné a servi De parain et la marainne a été Marie
anne bidault aussi Sousignée. *Alexandre Corbion Marie anne
Bidault Marie anne gerberon. Veignault curé.*

Echange de mails avec le Musée de Sologne situé à Romorantin



From: museedesologne@romorantin.fr **Sent:** Tuesday, September 27, 2016 1:55 PM

Début juin, la ville de Romorantin a connu une crue qui a provoquée des dégâts dans de nombreux bâtiments de la ville notamment dans celui du Musée.

Actuellement, nous sommes fermés au public. Nous pouvons vous recevoir à titre exceptionnel car les conditions d'accueil sont particulières.

Merci de bien vouloir me contacter au 02 54 95 33 65 afin de convenir d'un rendez-vous. Recevez mes sincères salutations.

BOZETTI Corinne 02 54 95 33 65

From: [Jean-Yves SALIOU](mailto:Jean-Yves.SALIOU) **Sent:** Sunday, October 02, 2016 2:44 PM

To: museedesologne@romorantin.fr

Je reviens vers vous suite à l'entretien téléphonique que j'ai eu vendredi avec Stéphanie.

Je vous remercie pour votre proposition de rechercher exceptionnellement pour moi, les photographies d'actes issu des BMS de Romorantin de l'année 1772.

Je vous joins 2 documents permettant de préciser ce que je recherche (texte en rouge).

From: [Musée de Sologne](http://www.musee-sologne.com) **Sent:** Monday, October 03, 2016 11:52 AM **To:** [Jean-Yves SALIOU](mailto:Jean-Yves.SALIOU)

Voici les actes que vous avez demandés. Cordialement. Stéphanie Ruhnke



B.
marie- Anne
hors
mariage, &
~~autres choses~~
~~mais au lieu de...~~

Leger Vicaire

L'an mil sept cent soixante deux le jeudi vingt fevrier
par nous soussigné a été baptisé Marie Anne qui paroit
estre née aujourd'hui sur cette paroisse hors mariage a nous
presenté par la sage femme soussignée et encore par alexandre
Corbion tisserand au vieux marché qui dit l'avoir trouvée ce soir
sur les quatre heures accompagnée de plusieurs personnes dans son
jardin ~~par une fosse couverte de terre dans une fosse qui semble~~
~~avoir été faite expressement pour cacher cet enfant.~~ le dit Corbion soussigné lui a tenu
de paroin et la maraine a été Marie Anne Bidault aussi
soussignée. Alexandre Corbion Marie Anne Bidault Marie
Anne Gerbeton. Veignault curé.
app. la rature de vingt mots plus.

L'acte est identique mais le curé a rayé la phrase « un peu couverte de terre dans une espede de fosse qui semble avoir été faite expres pour cacher cet enfant »

Dans la marge, quelques mots ont été également rayés



Le mercredi douze aoust mil sept cent soixante douze la malheureuse fille, qui n'avoit point fait declaration de sa grossesse, mere de marie anne hors mariage baptisée le jeudi treize février dernier (cet enfant, dont la vie avoit été exposée par sa ditte mere en naissant, a vecu jusqu'ici et paroit devoit vivre) aujourd'hui cette fille mere d'après la sentence du baillage de romorantin du 30 mai dernier, et de celle du parlement de paris du 16 juillet aussi dernier a été, la corde au col fouëtée, et marquée sur les deux epaules par l'executeur de la haute justice d'orleans, et part demain pour être renfermée à la Sallepetrière a perpetuité.... en meme temps une certaine femme

Le mercredi douze aoust mil sept cent soixante douze la malheureuse fille qui n'avoit point fait de déclaration de sa grossesse, mère de marie anne hors mariage baptisée le jeudi 13 février dernier (cet enfant dont la vie avait été exposée par sa ditte mere en naissant, a vecu jusqu'ici et parait devoir vivre) aujourd'hui cette fille mere d'après la sentence du baillage de romorantin du 30 mai dernier, et de celle du parlement de paris du 16 juillet aussi dernier a été, la corde au col fouëtée, et marquée sur les deux epaules par l'executeur de la haute justice d'orleans, et part demain pour être renfermée à la Sallepetrière a perpetuité.... En meme temps une certaine femme



Sallepetriere a perpetuité.... en meme temps une certaine femme
- mariée ici, atteinte et convaincue de faire l'horrible Commerce de

maquerellage et chez laquelle en effet le crime de fornication cy dessus
s'estoit commis & été promenée publiquement sur une âne a reculons
par ledit bourreau, aiant un chapeau de paille d'une forme ridicule
et un écriteau devant et derriere portant ces mots Maquerelle
publique; puis marquée sur l'épaule droite et enfin bannie pour

**Sallepetriere a perpetuité.... en meme temps une certaine femme
mariée ici, atteinte et convaincue de faire l'horrible commerce de
maquerellage et chez laquelle en effet le crime de fornication cy dessus
s'étoit commis a été promenée publiquement sur un âne a reculons
par ledit bourreau, aiant un chapeau de paille d'une forme ridicule
et un écriteau devant et derriere portant ces mots Maquerelle
Publique : puis marquée sur l'épaule droite et enfin bannie pour**

Source : Archives Municipales de Romorantin - Musée de Sologne - BMS
un nota en date du 12 aout 1772 fait état des condamnations (suite)



neuf ans du ressort du parlement de paris et de celui du baillage
de romorantin. l'arret, envoié imprimé par la Couv, a été affiché
ici de toutes part avec defence à toute personne de l'oter. Ledit arret
enjoint de nouveau aux curés, et notamment a nous de publier de
trois en trois mois l'edit irrevocable d'henri second, ce que nous
sommés assez dans l'usage de faire ici comme nous le certifions
tous les ans a la fin du double registre que nous deposons au
greffe. *veignault curé de Romantin*

neuf ans du ressort du parlement de paris et de celui du baillage
de romorantin, l'arret envoié imprimé par la Cour, a été affiché
ici de toute part avec defence à toute personne de l'oter. Ledit arret
enjoint de nouveau aux curés, et nommement a nous de publier de
trois en trois mois l'edit irrevocable d'Henri second, ce que nous
sommés assez dans l'usage de faire ici comme nous le certifions
tous les ans a la fin du double registre que nous deposons au
greffe. _____ *veignault curé de Romtin* _____



Vous Curés de Monthault diocèse d'Orléans, certifions
qu'en exécution de la déclaration du Roy du vingt cinq février
mille sept cent huit, et du mandement de Monseigneur
l'Evêque d'Orléans du premier avril de la même année
nous avons publié l'Édit du Roy Henry second du mois de
février mille cinq cent cinquante six contre
les femmes qui seient leur grossesse ou leur
accouchement. fait a Monthault le troisième du mois
de janvier mille sept cent sixante et treize Laurenceau
P. Curé de Monthault